

M. Thompson écrivit en 1866, peu de temps avant sa mort, une relation de l'incendie du couvent des Récollets en septembre 1796, dont il avait été témoin dans son enfance et son récit concorde parfaitement avec des comptes rendus contemporains que le vieillard n'avait certainement jamais lus.

Pour une fois, tout de même, nous prenons la mémoire de M. Thompson en défaut sur un point d'histoire peu important mais qu'il est peut-être bon de relever.

Dans son récit de l'incendie du couvent des Récollets, M. Thompson nomme les Pères et les Frères Récollets qu'il a connus. Du Père de Berey, il écrit :

“Le Père Berré (Berey) se réfugia dans une maison retirée dans la rue Saint-Louis qui appartenait à M. François Duval, alors clerc du Marché de la haute-ville. Il y est mort” (1).

Il est parfaitement vrai qu'après l'incendie du couvent des Récollets, le Père de Berey alla vivre dans une maison de la rue Saint-Louis qui était la propriété de M. Duval. A sa mort, en 1800, le Récollet devait encore un an de loyer à M. Duval et celui-ci en réclama le paiement de sa succession.

Mais le Père de Berey ne résida pas plus d'une couple d'années dans cette maison située sur le côté sud de la rue Saint-Louis, à quelques pas de l'ancien couvent des Récollets. Il loua ensuite une maison de la rue Sainte-Anne, propriété de M. Isaac Roberts, marchand. C'est dans cette dernière maison qu'il décéda le 18 mai 1800. L'inventaire de la succession du Père de Berey dressé par le notaire Michel Berthelot dit formellement qu'il décéda dans cette dernière maison. Et il est à noter que le notaire Berthelot dressa son inventaire trois jours après la mort du Père de Berey et dans la maison même où il était décédé. Il ne se trompait donc pas.

---

(1) J.-M. Lemoine, *L'Album du Touriste*, p. 41.